



Accident dans un tram à l'heure de pointe

Par **Mariei**, le **05/12/2014 à 14:04**

Bonjour,
Ce matin j'ai eu un accident en prenant le tram. Ayant été bousculée mon pied s'est coincé entre le tram et le trottoir, puis je suis tombée. Je m'en sors avec un entorse et un muscle froissé mais j'aimerais savoir comment faire connaître mon mécontentement à la société du tram. En effet, cet accident n'est pas étranger à l'engorgement du système le matin aux heures de bureau et les passages toutes les 5 min ne sont pas respectés puisqu'il n'y a en réalité bien souvent qu'un tram toutes les 10 min. Enfin, je ne trouve pas normal que mon pied ai pu se retrouver coincé de la sorte. Mon médecin m'a conseillée d'envoyer une lettre à la société, comment dois-je m'y prendre pour être entendue?
Merci à vous.

Par **moisse**, le **05/12/2014 à 19:01**

Bonsoir,
J'espère que vous avez pris soin de relever quelques coordonnées de témoins.
Ceci dit, pourquoi ne pas contacter l'exploitant et lui signaler l'incident dont vous êtes victime afin qu'il examine tant votre dommage, que l'anomalie de construction qui aurait pu entraîner d'autres conséquences.
Evitez de critiquer les horaires ou la fréquentation, l'entreprise n'est pas responsable de l'engorgement mais surtout du comportement des voyageurs.
Elle doit simplement prendre des mesures pour assurer la sécurité des personnes, c'est une obligation de résultat.